



Non Renouvellement de Bail Commercial

Par **marteze**, le **23/12/2011** à **19:11**

J'ai signé un compromis de vente le 23 novembre dernier pour un Bar Tabac Presse dont le bail arrive à échéance le 12 juillet 2012. J'ai mentionné en condition suspensive la demande de renouvellement du bail par le cédant, ce qui fut fait.

Le Bailleur refuse le renouvellement sauf paiement d'une indemnisation de 20000 euros par le cédant, arguant du fait que le cédant ne lui a pas demandé l'autorisation de faire le loto, alors même qu'il vendait déjà les jeux à gratter de la française des jeux.

Quelle est ma situation au regard du compromis de vente signé ?

Le bailleur peut-il faire obstacle à la cession du fonds de commerce ?

Le loto n'est-il pas un prolongement des jeux à gratter et non une activité complémentaire ?

Merci de vos commentaires.